

UNE PLAGE URBAINE À LA MARINA POUR 2008

Québec, le 26 avril 2004. – La Société des Gens de Baignade, fondée en 1996 afin de favoriser l'accès et l'usage publics des plans d'eau, dévoile aujourd'hui le Plan image d'une plage publique réalisable à la tête de l'actuel bassin Louise. Jouissant d'une localisation exceptionnelle au milieu de l'agglomération urbaine de Québec, à distance de marche des quartiers centraux, au milieu de la piste cyclable du littoral, au cœur du quartier touristique et de ses millions de visiteurs, jouxtant le Marché, le projet possède tous les atouts pour réussir économiquement et socialement et devenir un équipement public incontournable de la nouvelle économie de Québec.

Un atout pour le port et la marina

Une plage publique, accessible gratuitement, offrira un atout majeur à la marina du port: les fervents de nautisme seront les premiers à en profiter eux-mêmes ! Cette plage urbaine accessible à tous contribuera à diversifier l'offre touristique de la Capitale en procurant aux visiteurs de nouvelles et combien populaires activités estivales. En automne, canotage, kayaks, chaloupes; plongée sous-marine en toutes saisons. En hiver, le plan d'eau se transformera en patinoire à deux pas du Marché et de la chaude ambiance des cafés du Vieux-Québec, sans oublier la pêche blanche sur la glace.

À Québec, un fleuve dans le sens du monde

Le projet de plage urbaine au bassin Louise s'inscrit dans l'aménagement souhaitable d'un réseau de plages fluviales telles la baie de Beauport, l'anse Brown, le Foulon, la plage Jacques-Cartier, l'anse Tibbits, la plage du quai Paquet, la grève Jolliet, etc. La Société des Gens de Baignade fait également la promotion de ces lieux porteurs d'avenir, sur les deux rives, pour le retour au fleuve.

Dans le cas du bassin Louise, l'hyper-centralité du lieu, la beauté du Vieux-Québec, la proximité de quartiers densément habités et la présence de millions de touristes constituent des atouts majeurs, uniques et irrésistibles. Ce projet innovateur entraînerait des retombées économiques et sociales considérables – y compris pour la santé publique. Il améliorerait la qualité de vie et l'attractivité de la Capitale. Il pourrait devenir une des réalisations durables des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec en 2008, tout comme le Parc des Plaines d'Abraham nous a été légué par les Fêtes du Tricentenaire en 1908. Un retour populaire au fleuve, en pleine ville, montrerait à tous que la vieille cité de Champlain possède la capacité de se réinventer et d'aménager son fleuve dans le sens du monde.

Invitation - Nous lançons l'invitation à participer – selon les règles de sécurité – à la Baignade annuelle au bassin Louise **dimanche le 27 juin 2004 à 11 heures, près du Marché du Vieux-Port.** Il y aura création d'une mosaïque de serviettes de plage et l'on pourra pique-niquer sur les rives du bassin. Information: www.gensdebaignade.org

- 30 -

Source: Société des Gens de Baignade, 872 Turnbull, # 2, Québec, G1R 2X3.

 640-0406  NAU@videotron.ca WWW.GENSDEBAIGNADE.ORG

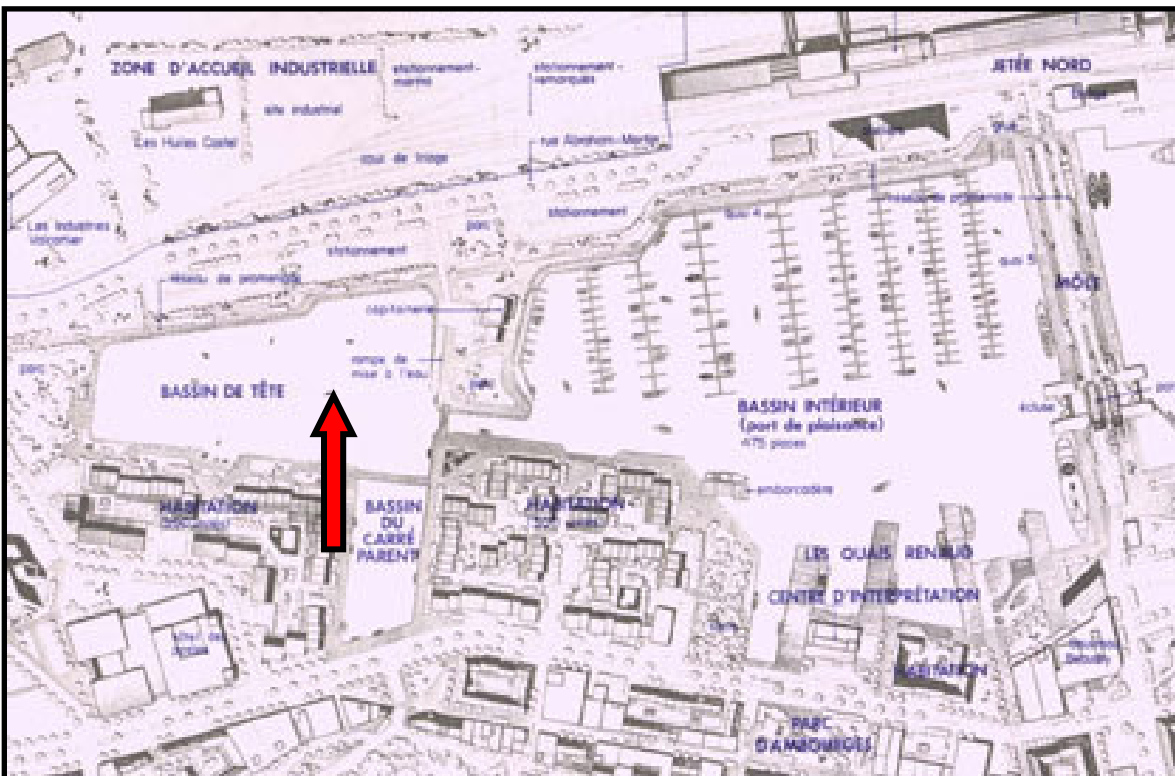
OUVRIER AU PUBLIC UNE PARTIE DU BASSIN LOUISE

De plus en plus de personnes, d'organismes et d'élu(e)s sont d'avis qu'il est temps d'aménager un plan d'eau public à la tête du bassin Louise, tel que promis aux Québécois par le Gouvernement du Canada dès le printemps de 1981. Jouissant d'une localisation exceptionnelle au centre de l'agglomération de Québec, au point milieu de la piste cyclable du littoral, à même le quartier touristique et ses millions de visiteurs, jouxtant le Marché du Vieux-Port, le projet de plage publique et populaire à cet endroit possède tous les atouts pour réussir. Sa réalisation créera une diversification bienvenue de l'offre touristique à Québec. Du point de vue économique, social ainsi qu'au niveau de la santé publique, l'effet produit serait remarquable.

En 1981, le Gouvernement du Canada a promis deux plans d'eau, l'un public, l'autre privé

En 1981, le gouvernement du Canada s'est engagé à aménager deux plans d'eau dans le bassin Louise intérieur, le premier dédié à des usages populaires et ouvert à toute la population, le second réservé en exclusivité à un club privé (une marina) et interdit au public. Trois ministres libéraux fédéraux, MM. Gilles Lamontagne, Pierre Bussièrès et Paul Cosgrove, annoncèrent un plan d'aménagement qui comprenait un **Bassin de tête** séparé de la future marina, ledit bassin devant être ouvert à toute la population, aux visiteurs et aux millions de touristes qui viennent à Québec.

LA PROMESSE FÉDÉRALE DE 1981



Le Gouvernement du Canada a promis aux Québécois un plan d'eau ouvert à la population au bassin Louise (flèche).

Info: http://www.gensdebaignade.org/Bassin_Louise.htm

Une telle approche maintient intégralement le rôle de zone tampon entre l'urbain et le portuaire que remplit le bassin Louise, augmente considérablement l'attractivité de la marina en y jouxtant une plage publique et contribue à la mise en valeur de projets actuellement considérés par la Mairie de Québec. Imaginons seulement une future Place de France à proximité d'une plage urbaine hyper-accessible, longue de quelques centaines de mètres, l'équivalent de plus de **trente** piscines municipales !

Un nouvel atout pour la marina

Une plage publique, accessible gratuitement, constituerait un atout de taille pour la marina du Port. Qu'ils soient membres en règle ou seulement visiteurs, les amateurs de nautisme se retrouveraient aux premières loges pour profiter eux-mêmes de cette populaire attraction accessible gratuitement. Suite au simple déplacement de quelques quais flottants (sans perdre une seule place à quai), la marina s'étendrait alors dans la partie est du bassin, plus près de l'écluse, espace liquide d'ailleurs inutilisé depuis 20 ans.

En outre, un tel équipement contribuerait à diversifier l'offre touristique de la Capitale en procurant aux résidents et aux touristes une attraction nouvelle et inespérée : une vaste plage avec tous les plaisirs de la baignade...en pleine ville ! En automne, on apprécierait la location de chaloupes, canots et autres kayaks. Durant la saison hivernale, le plan d'eau se verrait transformé en grande patinoire à deux pas du Marché du Vieux-Port et de la chaude ambiance des cafés du Vieux-Québec, sans compter que l'endroit se prêterait bien à la pêche blanche sur la glace...au centre-ville. Sans oublier la plongée sous-marine en toutes saisons.

La plage deviendrait une des principales attractions de la Ville

Imaginons maintenant qu'en été la population, les travailleurs du centre-ville ainsi que les touristes peuvent plonger dans une eau fraîche, prendre du soleil, flâner dans les boutiques des rues adjacentes, faire des emplettes au Marché du Vieux-Port pour ensuite se restaurer à l'ombre de quelques arbres ou parasols autour du plan d'eau. Par ailleurs, la nouvelle plage deviendrait vite la principale attraction...de la marina elle-même ! Les amateurs de nautisme auraient enfin accès à tous ces plaisirs de l'eau qui leur restent à ce jour interdits, nulle section du bassin n'étant actuellement aménagée pour le plaisir des êtres humains. En effet, toute la surface liquide n'est conçue à l'heure actuelle que pour servir à une seule fonction, soit l'entreposage de bateaux.

Enfin, imaginons maintenant ce même endroit durant la saison hivernale: patiner sur une grande surface sécuritaire et facile d'entretien, à proximité immédiate du Marché ainsi que des cafés des rues Saint-Paul et Saint-André, tout en jouissant pour la première fois depuis quatre siècles d'un accès visuel à l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique du nord (Forbes). L'endroit deviendrait tellement populaire été comme hiver que cette réalisation créerait un équipement public incontournable de la nouvelle économie de Québec.

La plage deviendrait vite la principale attraction de la marina. Les amateurs de nautisme auraient enfin accès à tous ces plaisirs de l'eau qui leur restent à ce jour interdits, nulle partie du bassin n'étant actuellement aménagée pour le plaisir des êtres humains. Toute la surface liquide n'est conçue à l'heure actuelle que pour servir à une seule fonction, très limitative économiquement et socialement, soit le simple entreposage de bateaux de plaisance.



Les Québécois pourraient enfin admirer leur Capitale !

En faisant accéder le grand public à la tête de l'actuel bassin Louise avec une plage en été et une patinoire en hiver, on ferait bien davantage que de créer un nouveau lieu de convivialité urbaine. On donnerait enfin à des centaines de milliers de résidents de la Capitale et à des millions de touristes un accès visuel incomparable – été comme hiver – à l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique du nord.

Le Comité exécutif de la Ville – le **maire Jean-Paul l'Allier en tête** – ne s'y est pas trompé. Le 25 mai 1992, il confirmait « **les usages récréatifs sur les abords nord-ouest du bassin Louise. En raison du point de vue exceptionnel qu'elle offre sur la marina et sur la falaise, la tête du bassin Louise est quant à elle réservée, conformément au zonage actuel, à la fonction d'espace vert. (...) Quant à la possibilité d'y construire un ou des édifices à vocations institutionnelle...elle n'apparaît pas opportune pour la Ville. »**

Bureau du Comité exécutif, Ville de Québec, 25 mai 1992.

Au plan technique

Au plan technique, la reconfiguration de l'assiette même de la tête du plan d'eau ne présente aucun problème. Un *bassin de tête* était prévu dès le début des années 80 par le Ministère fédéral des Affaires urbaines et un évacuateur d'eau (vers la rivière Saint-Charles, en aval du pont Samson) est déjà en place. L'augmentation du volume liquide dans le bassin de tête contribuerait par ailleurs à maintenir une eau de qualité – provenant du fleuve et purifiée avant utilisation –, une nécessité compte tenu des milliers d'utilisateurs par jour en période estivale.

Mentionnons que l'École d'Architecture a organisé en septembre 2003 une *Charrette* architecturale portant sur le secteur bassin Louise – Vieux Port et que la majorité des équipes étudiantes ont recommandé une plage ou des facilités balnéaires au bassin Louise, tellement la chose va de soi, une fois qu'on y a pensé. Quant aux aspects sécuritaires, une plage en pente douce présente bien moins de danger que les quais verticaux actuels, desquels personne ne trouve pourtant à redire. Si la proximité de l'eau en ville constituait une menace, Venise, Bruges, Amsterdam et combien d'autres villes maritimes telles Québec seraient fort mal loties...

Rentabilité économique, touristique et sociale

La centralité géographique du bassin Louise constitue de loin le facteur prépondérant quant à la rentabilité économique, sociale (y compris en santé publique) et touristique d'un tel équipement, accessible en quelques minutes à pied à partir de la plupart des quartiers centraux ou par le transport en commun, jouxtant le quartier fréquenté par des millions de touristes. Au Québec, contrairement aux États-Unis ou en Europe, nul n'a jamais évalué les retombées économiques de l'implantation d'équipements riverains tels les plages, rampes de mise à l'eau, quais de halage et autres facilités d'accès public aux rives.

En ce qui a trait aux infrastructures riveraines, rappelons que selon le *United States Corps of Engineers*, pour chaque dollar public investi en opérations et maintenance dans le domaine de la récréation (campings, lieux de pique-niques, rampes de mise à l'eau, plages et sentiers de nature), les usagers dépensent en moyenne 64 dollars, ce qui revient à créer un emploi à chaque fois que l'État investit 312 dollars.¹ Les Américains consacrent annuellement au-delà de 100 millions de dollars (US) à l'aménagement et au maintien de plages publiques. La seule ville de Virginia Beach a dépensé 103 millions \$ pour réaménager son fameux *boardwalk* et sa plage.²

En Europe, la plage fait partie intégrante des atouts économiques de toute ville littorale. Selon le Secrétariat d'État français au Tourisme, chaque touriste dépense quotidiennement 23,5 euros sur les plages du pays, pour un chiffre d'affaires global du *business des plages* de 19 milliards d'euros.³

Au Québec, la destruction de la plupart des plages du Saint-Laurent depuis une génération a été perçue comme une fatalité. Dans la région de la Capitale, sur la rive nord, ce sont les gouvernements eux-mêmes qui ont éliminé presque toutes les anses qui auraient pu donner un accès convivial au fleuve...ainsi que des retombées touristiques et économiques conséquentes. Un seul et unique plan d'eau protégé, facilement accessible à la fois par la population et les touristes, a survécu aux destructions littorales des 40 dernières années: le bassin Louise. Pour quelle raison ? À l'époque, des groupes citoyens ont réussi de haute lutte à faire cesser son remplissage par l'Administration portuaire, qui entendait implanter à cet endroit des fonctions industrielles. (!)

L'exemple du Village des Sports

Le succès phénoménal du Village des Sports de Valcartier illustre bien la rentabilité de l'usage populaire et physique des plans d'eau, même sous nos latitudes: 500,000 visiteurs par année; 500 emplois l'été et 325 l'hiver; 50 employés permanents, le tout obtenu en offrant une variété d'expériences surtout aquatiques « *dans le fond d'un bois où il n'y a pas de route principale* », selon l'entrepreneur et propriétaire Guy Drouin.

AMENDE OU PRISON

Peut-on seulement imaginer le potentiel liquide présentement inutilisé du bassin Louise, un grand plan d'eau situé au cœur de Québec ville touristique, formellement interdit d'usage à la population et aux touristes sous peine d'amende ou de prison ?

Un concept européen et populaire

Nous proposons donc un concept européen d'usage populaire du littoral urbain : après Paris-plage, Budapest-plage ou Toulouse-plage prendrait place Québec-plage! Avec une différence fondamentale, toute à l'avantage de Québec : la jouissance réelle et physique des plaisirs de l'eau au centre-ville pour tout le monde, sans distinction de fortune ni de niveau social, sous les murs mêmes du Vieux-Québec listé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un projet innovateur, future vitrine internationale de savoir-faire urbain, aux retombées économiques et sociales considérables, y compris dans le domaine de la santé publique, susceptible d'améliorer considérablement la qualité de vie et l'attractivité de la Capitale et réalisable à temps pour 2008, date du 400^e anniversaire de fondation de Québec. La vieille cité fondée par Samuel de Champlain montrerait alors qu'elle sait se réinventer en innovant résolument pour rétablir des échanges normaux entre ses citoyens et leur fleuve, comme elle a réussi à le faire à quelques reprises au cours des quatre premiers siècles de son histoire.

¹ H. Roger Hamilton, Chief, Resource Analysis Branch, U.S. Army Corps of Engineers, *Economic Effects of Recreation at U.S. Army Corps of Engineers Water Resources Projects by State*, 15 August 1996, 86 p. Voir: <http://coastalcoalition.org>

² Sylvie Ruel, *La Virginie - Pour la mer, les plages et les parcs*, Le Soleil, Québec, 10 juin 2000.

³ En Europe, l'accès pour tous aux rivages et aux plaisirs de l'eau constitue un volet des politiques de santé publique et un secteur à part entière de l'économie nationale. Au Québec, la réflexion dans ce domaine reste pratiquement inexistante.

Voir: <http://www.afit-tourisme.fr/article52.html> ou <http://www.foncier.org/articles/Littoral.html>.

Voir aussi: « Aux plages, citoyens - Un spécialiste de la santé publique veut que la population se réapproprie le fleuve Saint-Laurent ». Charles Côté, La Presse, Montréal, 16 juin 2003. Lire l'article: http://www.gensdebaignade.org/Aux_plages_citoyens.htm

WWW.GENSDEBAIGNADE.ORG

Pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau

Information:

Léonce Naud, 872, avenue Turnbull, # 2, Québec G1R 2X3

☎ 1. 418. 640. 0406

✉ NAU@videotron.ca